



COVID-19

Mise à jour : 17 mars 2020

**Message à l'attention
des organismes d'accueil et d'envoi
de VOLONTAIRES INTERNATIONAUX
(Service Civique international, Corps Européen de Solidarité, Volontariat franco-allemand)**

Suite aux interventions du Président de la République des 12 et 16 mars 2020 annonçant des mesures destinées à freiner la propagation du Covid-19, je vous demande de bien vouloir tenir compte des dispositions suivantes destinées à répondre aux enjeux de santé publique :

1. Projets en cours à l'étranger (volontaires actuellement en mission à l'étranger)

Les volontaires ne doivent pas se déplacer. Ils doivent respecter les règles en vigueur dans le pays d'accueil, et suivre les consignes du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/nouveau-coronavirus-covid-19-02-03-2020>

Le maintien en mission est la règle. Toutefois, certaines situations individuelles peuvent justifier en retour en France. Contactez la DRDJSCS en cas de doute.

Il est demandé de veiller à garder un contact étroit avec les volontaires actuellement à l'étranger.

2. Projets en cours en France (volontaires actuellement en mission en France)

Les volontaires bénéficient d'une suspension de mission s'il ne peuvent pas accomplir tout ou partie de leur mission à distance (télétravail). Il revient à la structure d'accueil de mettre en place de nouvelles modalités de travail quand elles sont possibles. ***Il conviendra de garder un contact étroit avec les volontaires, qu'ils soient ou non en télétravail.***

Le maintien en mission est la règle. Les volontaires continueront à percevoir leurs indemnités. Si toutefois certains volontaires recevaient de leur pays d'origine un ordre de rapatriement ou bien qu'ils souhaitaient rompre leur contrat pour rentrer chez eux, contactez-nous.

Les volontaires doivent reporter leurs déplacements (vacances, visites) prévus durant les 15 prochains jours.



3. Projets à venir à l'étranger (volontaires qui devraient partir prochainement à l'étranger)

Il est demandé de suspendre tout départ à l'international jusqu'à nouvel ordre.

Cette suspension des projets jusqu'à nouvel ordre s'applique également aux projets en réciprocité qui concernent des jeunes originaires de pays ayant mis en place des mesures (ex. quarantaine, refus d'admission) risquant de contraindre leur retour dans leur pays après leur séjour en France.

4. Projets à venir en France (volontaires qui devraient être accueillis prochainement en France)

Il est demandé de suspendre l'accueil de nouveaux volontaires en France jusqu'à nouvel ordre.

Cependant, il convient de procéder à l'examen particulier de chaque projet en se référant aux consignes gouvernementales.

5. Pour se tenir informer

Les informations et mesures à prendre concernant ce virus sont en ligne sur le site du Gouvernement (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) et sur celui du Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>)

Contact

- Cécile CAMIN : cecile.camin@jscs.gouv.fr ; 02.38.77.49.55 (excepté de 9h30 à 11h, de 15h à 16h30, et toute la journée du mercredi)
- Secrétariat du pôle JEPVA : drdjcs-cvll-jepva@jscs.gouv.fr ; 02.38.77.49.22